

## Compte rendu de la réunion de Conseil du Jeudi 13 Janvier 2022

\*Absents excusés : Cousaert Nicolas, Morel Kevin

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 Novembre 2021 ne fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

Une modification de l'ordre du jour est demandée et acceptée pour ajouter un nouveau sujet se rapportant à la validation du plan de composition de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement « Champs Malins 2 »

### ► Intervention du Président de l'Association « Aux Tirs Points » pour présenter le projet d'aménagement des terrains de pétanque , rue du Stade

Monsieur le maire donne la parole à M Michel Christophe, Président de l'Association « Aux Tirs Points » que les élus ont souhaité rencontrer afin de mieux cerner le projet de création d'une aire de jeux (aménagements de terrains de pétanque) sur l'ancien site du terrain de football .

L'aménagement serait envisagé sur une longueur d'environ 30 m à partir de la route du Stade représentant 2 200 m<sup>2</sup>. L'opération consisterait à décaper, recouvrir de cailloux, d'un« bidim géotextile » puis de sable pour aménager 62 terrains de pétanque, séparés par une allée centrale traversante, et éclairés par des mâts sur une longueur de 10 m.

Ce projet pourrait être porté par la commune de Montrond qui déposerait un dossier au titre de la « DST Relance » auprès du Conseil Départemental et de la CCCNJ offrant ainsi la possibilité de percevoir 66% de subvention sur le montant HT.

Le coût HT est estimé à 21 886 € soit 13 616 € pour travaux VRD et 8 270 € pour les travaux électriques. Si le dossier est pris en charge, il devrait rester 7 300 € HT à financer : l'Association pourrait régler 2 300 € immédiatement et s'acquittera du solde qui sera remboursé à la Commune sur 5 ans maximum

Après en avoir délibéré, les élus, à la majorité des présents (6 Pour, 1 Contre, 1 Abstention) acceptent de présenter ce dossier au titre de la « DST relance »

### ► Présentation de la «Charte de Gouvernance » du PLUi

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura » a la compétence PLU depuis le 1er janvier 2018 et conduit depuis les procédures d'évolutions des documents communaux. À l'heure actuelle, 12 communes ont un PLU, 15 communes disposent de cartes communales et 39 communes sont soumises au régime du RNU.

Il a été décidé d'engager une réflexion plus globale au travers de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce document devra traduire, à l'échelle du territoire, les orientations stratégiques et politiques dans les domaines de l'aménagement de l'espace, de l'économie, de l'environnement, de l'habitat et de la mobilité dans une optique de développement durable.

Si le PLU intercommunal ne doit pas être la somme des documents d'urbanisme communaux, il doit prendre en compte les spécificités de chaque commune, et doit se nourrir des réalités locales de terrains, d'autant plus que chaque maire conservera sa compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Cette charte de gouvernance a donc pour but de définir et de mettre en place une feuille de route et une organisation de travail entre les communes et la Communauté de communes, afin que chacune d'entre elles puisse participer, échanger, partager des réflexions, pour aboutir à un document d'urbanisme commun.

Pour l'heure, les communes doivent mettre en place un groupe de travail qui devra définir les orientations futures, au niveau de l'habitat, du développement économique...

→ L'ensemble des membres du conseil municipal souhaite participer à cette concertation : une prise de contact est envisagée avec Messieurs Cart Lamy Gérard, et Bourdenet Adrien, référents PLUi de la CC pour assurer la coordination générale du projet.

► **Effacement des réseaux secs Route Napoléon : Validation de la convention de maîtrise d'ouvrage.**

Ces travaux d'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de téléphone, bien que prévus au budget de l'année 2021, n'ont finalement pas été engagés et le financement n'a donc pas été validé ( en raison du report par le SIDEC) .Un accord de principe au projet de convention est donné. Les conditions de participations financières sont résumées ci-dessous :

NATURE TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION	PARTICIPATIONS ENEDIS	MONTANT SIDEC	PARTICIPATION COLLECTIVITE
RESEAU ELECTRIQUE	131 745.71 € Plafonné à 70 000.00	28 000.00 € TVA Récupérable 20 203.05 €	25 690.00 €	<b>57 852.66 €</b>
ECLAIRAGE PUBLIC	15 535.51 € Plafonné à 15 120.00 €		3 780.00 €	<b>11 755.51 €</b>
INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE	12 993.12 €	-	2 598.62 €	<b>10 394.50 €</b>
<i>Montant total</i>	<i>160 274.34 €</i>	-	<i>32 068.62 €</i>	<b>80 002.67 €</b>

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 160 274.34 € pour une participation financière prévisionnelle pour la commune de 80 002,67 €

► **Révision des tarifs pour 2022 : Cimetière, Salle de la vouivre.**

Tarifs cimetière :

-Concession cimetière : **50 €/m<sup>2</sup>** pour 30 ans/Concession Columbarium : **200 €/case** pour 15 ans

Tarifs salle de la Vouivre :

Après en avoir délibéré, les élus, proposent les tarifs suivants,

Habitants de Montrond	Salle complète GS+PS	Petite salle avec Cuisine
<b>1 jour semaine</b> Mardi* Mercredi*Jeudi J-1 midi à J+1 midi	300 € "ménage obligatoire inclus"	180 € "ménage obligatoire inclus"
<b>Week end</b> Vendredi midi au Lundi midi	400 € "ménage obligatoire inclus"	220 € "ménage obligatoire inclus"
<b>Verre amitié " Enterrement"</b>	70 € Avec ou sans cuisine Récupération à charge de la commune	

Location Extérieurs	Salle complète GS+PS	Petite salle avec Cuisine
1 jour semaine Mardi* Mercredi*Jeudi J-1 midi à J+1 midi	400 € "ménage obligatoire inclus"	230 € "ménage obligatoire inclus"
Week end Vendredi midi au Lundi midi	500 € "ménage obligatoire inclus"	250 € "ménage obligatoire inclus"
SONO	40 €	

**Associations de Montrond : 1ère location GS+PS : 50€ \*\*/ 2ème et suivantes : 150€\*\***

\*\* option ménage pour Associations : 150€

Pour les événements sportifs officiels (Coupe du Monde...) l'autorisation sera demandée préalablement au conseil municipal

Les associations de Montrond (Gymnastique, Country, Théâtre...) pourront utiliser la salle de la Vouivre pour leurs répétitions hebdomadaires les lundis, mardis, mercredis uniquement (Avec possibilité de changer de jour en cas de location) moyennant la somme de **150 €/an**.

Chaque année, les associations devront présenter le procès-verbal de leur assemblée générale annuelle, l'attestation d'assurance, ainsi que l'exercice comptable de de leur Association

→Après en avoir délibéré, les élus valident à la majorité des membres présents ces propositions.

► **Pôle intergénérationnel : présentation d'une première ébauche par Mme Noémie BLANCO, Chef de projets urbanisme / habitat de SOLIHA**

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention (entre Soliha et la commune) qui définira les termes d'une étude pour déterminer la faisabilité du projet d'habitats inclusifs pour les seniors de type « Pôle intergénérationnel »

Cette mission comprendra :

La réalisation d'une analyse de marché ainsi qu'un diagnostic de fonctionnement du site de l'ancienne scierie ( ZK n°55 : 12170m<sup>2</sup>) A noter qu'un emplacement d'environ 150m<sup>2</sup>, a été retenu, en accord avec la CC, pour accueillir la future micro-crèche. Cette réalisation doit être prise en compte dans le cadre du projet d'aménagement de l'ensemble du site.

Le cout prévisionnel de cette mission : s'élève à 11 550 € HT soit 13 860 € TTC→ les élus autorisent le maire à signer la convention.

► **Validation du plan de composition de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement « Champs Malins 2 »**

Monsieur le maire présente le plan de composition de la 2<sup>ème</sup> tranche de lotissement, à savoir la création de 10 lots, de surfaces comprises entre 560 m<sup>2</sup> et 1 130 m<sup>2</sup> + 1 lot de 2 473m<sup>2</sup>, à savoir :

- Six parcelles en prolongement de la rue des Champs Malins ( en continuité de la 1<sup>ère</sup> tranche ) avec une aire de retournement « pompiers »
- Trois parcelles en prolongement de la rue Rouget de Lisle dont une de 2 473m<sup>2</sup> destinée à la construction de logements locatifs avec une aire de retournement « pompiers »
- Deux parcelles en continuité de la rue de la Mouthe

Les élus, après avoir apportés quelques modifications au plan présenté valident celui-ci et prennent connaissance du montant prévisionnel global : se rapportant à l'aménagement du futur lotissement comprenant : des travaux de terrassement, voirie, réseaux humides et réseaux secs, soit pour un prévisionnel de 330 000 € HT, auquel s'ajouteront des frais d'études se portant à 32 320 € HT.

Questions diverses :

Croix Rouge : L'unité locale de la Croix Rouge de Champagnole propose de mettre en place une nouvelle action en instaurant un service de prêt de livres soit en venant 1 à 2 fois/mois dans un local communal, soit en se rendant au domicile des personnes isolées, ou qui ont des difficultés à se déplacer. Cette initiative pourrait devenir un moment de convivialité et rompre la solitude en renforçant le lien social... : un contact sera pris auprès des représentants de la Croix Rouge... : affaire à suivre

*Information Bois : Le responsable de la commission bois fait savoir que des arbres secs sont cassés et/ou déracinés sur une parcelle communale cadastrée Section AA 49 « Le Visenez » ( entre la propriété de M Loriod et celle de M Michel ) et que ceux-ci doivent être dégagés. Vu la difficulté d'accès sous roche, les responsables de la commission proposent d'exploiter eux-mêmes cette parcelle. Le bois coupé ( environ 5 stères) sera ensuite vendu → un accord de principe est donné*

**Appel d'offre bois de chauffage vers le site de « l'Etang des Vaumoidons»**

La commune de Montrond propose environ 3,5 stères de bois de chauffage sur section ZB n°46 ( arbres cassés, déracinés...) d'accès facile sur parcelle située avant l'étang

Faire une offre écrite en mairie sous pli cacheté. Prix au stère ( à l'unité de produit)

Pour plus d'informations, veuillez contacter le responsable « Forêt » : Monsieur Bernard Yannick : [yakaen@orange.fr](mailto:yakaen@orange.fr) ou 06.83.91.30.91.

Date limite de réception des offres : Mardi 01 février 2022 inclus

**Compte rendu de la réunion extraordinaire de Conseil du Mercredi 19 Janvier 2022**

\*Absent excusé : Rietmann Sylvain / Absent : Morel Kevin

**Objet : Droit de préemption sur section AB n° 52 appartenant à M Billet Bruno**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) de Maître Camille Sauvadet-Perriau, notaire à Beaune.

En vertu d'une délibération, en date du 06/03/2015, instituant un Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) telles qu'elles résultent du PLU opposable sur la commune de MONTROND.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents donnent tout pouvoir à Monsieur Maire Patrice pour exercer le Droit de Préemption Urbain et acceptent cette vente pour l'acquisition d'une maison, sise au 27, rue Pasteur cadastrée section AB n°52 sur 2 A 75 Ca pour un montant de huit mille euros ( **8 000 €**) sous réserve que le déblaiement soit effectué par le vendeur ( M Billet Bruno) par tout moyen à sa convenance, en tout état de cause avant le 28 Février 2022.